



Dorkings gris argentés.

Cette espèce de volaille prend son nom de la ville de Dorking, dans le Comté de Surrey, en Angleterre, où elle a originé. Elle est grasse, bien faite, le corps large et dodu ; elle a les pattes et le cou courts, sa crête est simple, quelquefois double. Un des points distinctifs de l'espèce est de posséder cinq ergots ; ce cinquième ergot se trouve au dessus de l'ergot de derrière, il doit être très long, égal et pointer comme une épéron vers le corps de l'animal ; la poule porte également cet ergot. La dorking est sédentaire, bonne pondeuse, bonne couveuse, sa chair est délicate et savoureuse et à l'exception de la Houdan, c'est la meilleure volaille de table que nous connaissons.

Nous croyons que des volailles provenant d'un croisement entre les Houdans et les Dorkings, seraient le *nec plus ultra* des oiseaux de table.

Concours général d'animaux gras à Nevers.

Le concours qui aura lieu à Nevers au commencement du mois de Février, n'ayant été arrêté que tardivement, le temps a manqué pour préparer des animaux exceptionnels, et des lors beaucoup d'éleveurs, qui n'exposent pas habituellement, pourront présenter leurs animaux avec chance de succès sans craindre une concurrence trop redoutable. Aussi cette exhibition s'annonce-t-elle comme devant être au

moins aussi nombreuse que les précédentes.

Pour stimuler le zèle des éleveurs, la Société départementale d'agriculture a décidé, dans sa réunion du 30 Décembre, qu'outre les primes en argent portées au programme, des médailles seraient distribuées en même quantité qu'au concours de 1870.

De plus, une médaille d'or grand modèle, accordée par la Société des agriculteurs de France, sera attribuée à titre de prix d'honneur à l'animal le plus remarquable du concours.

Après avoir ainsi complété les primes à décerner, la Société d'agriculture s'est préoccupée de la situation de divers départements ravagés par la peste bovine. Elle a en conséquence exclu du concours tous animaux provenant de contrées infestées, et prescrit toutes mesures préservatives relatives au transport et à l'admission des animaux étrangers au département de la Nièvre.

Nota. — Ne pourront être présentés au concours tous animaux provenant des localités où sévit le typhus. Chaque exposant est responsable de tous dommages et intérêts par suite du préjudice causé pour infraction à ladite prescription, ainsi que par l'importation d'animaux infectés. — Les exposants seront tenus de faire désinfecter au départ les Wagons destinés au transport de leurs animaux et d'en justifier par un certificat du commissaire de surveillance de la gare expéditrice et, à son défaut, par le chef de gare.

Préceptes à suivre pour la conservation de la santé selon la constitution, l'âge et la raison.

Si les lecteurs de la *Semaine Agricole* veulent vivre vieux et ne pas recourir aux soins des médecins ils n'auront qu'à suivre les avis suivants que nous nous empressons de leur communiquer.

Préceptes utiles à la conservation de la santé selon la constitution, l'âge et la raison.

L'alimentation ne doit pas être uniforme. On a besoin de varier les substances qu'on livre à son estomac, afin qu'il s'habitue à leurs diverses impressions, mais on ne doit point user à chaque repas d'une grande variété de mets.

Les mets qui excitent immodérément l'appétit ruinent les meilleures constitutions.

Gardé trop longtemps, le meilleur pain s'altère. Le pain chaud est indigeste. Le pain bis est moins nourrissant que le pain blanc ; celui qui contient du son moisit promptement. Le pain de froment est meilleur.

Les aliments tirés du règne animal sont plus nourrissants que les autres. La chair de poisson est moins nourrissante. La viande des jeunes animaux contient moins de sucs nutritifs que celle de l'animal parvenu à son entier développement.

Les aliments féculents sont de faci-